

2MP

*Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €
RCS CARCASSONNE 831 690 862
Lieudit Champs des Boeufs
11380 PRADELLES-CABARDES*

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

« 2MP »

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 17 mars 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- ➔ de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ➔ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Missions du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels ont été arrêtés au 30 septembre 2023 sur un exercice social de 12 mois.

Le chiffre d'affaires de la société, sur cet exercice, s'élève à 616 422 euros contre 485 212 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 586 996 euros contre 538 034 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des charges d'exploitation sur la période de 492 664 euros contre 524 203 euros pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élève à 94 331 euros contre 13 831 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 2 221 euros, d'un résultat exceptionnel de nul, et d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 18 778 euros, le résultat net de la société s'élève à 73 332 euros (contre 10 553 euros pour l'exercice précédent).

Le total du bilan au 30 septembre 2023 s'élève à 423 463 euros dont 260 977 euros de capitaux propres. Le montant de ses disponibilités s'élève à 209 791 euros.

Pour l'exercice précédent, il s'élevait à 348 316 euros dont 187 645 euros de capitaux propres. Ses disponibilités s'élevaient à 99 045 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ➔ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ➔ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à TOULOUSE,
Le 25 mars 2024

Joël CORNELLANA
Commissaire aux comptes et à la
transformation